

Réf: Dossier N° 088126

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « ACUITIX OPTIC »

Siège social Abidjan, Cocody, RIVIERA PALMERAIE CLINIQUE  
VITALIA, Lot 461, Ilot 30

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/02/2022, et enregistrés au CEPICI le 03/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACUITIX OPTIC »

Objet : Le commerce de détail d'optique (lunettes, montures, verres, lentilles, tous

accessoires d'optique) ;

- La vente de produits d'entretien pour les lunettes et les lentilles ;

- Le Conseil en optique et les examens de vue ;

- La conception et la commercialisation de verres correcteurs et des montures.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité

de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux, la prise en location gérance

de tous fonds de commerce, la prise de participation dans toute société existante ou

devant être créée.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, agricoles, industrielles,

mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, RIVIERA PALMERAIE CLINIQUE  
VITALIA, Lot 461, Ilot 30

Dirigeant(s) : Mme ONANMON RAPHAEL MARIE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01669 du 28/03/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°13159/GTCA/RC/2022 du 28/03/2022

